



## FONDS DE SOLIDARITÉ SOCIALE DES SERVICES DE POLICE

### Rapport de l'année 2020

#### 1. COTISATION

Au 31 décembre 2020 le FSSPol comptait 6258 membres ayant payé leur cotisation de 16€ et 2552 veuves qui ne payent plus de cotisation.

Ces cotisations sont demandées chaque année dans les premiers jours de Janvier

- par domiciliation pour ceux qui l'ont signée
- par facture envoyée par courrier ou e-mail pour les autres membres.

Pour les membres participant à l'assurance de groupe « incendie », la prime d'assurance est ajoutée à la cotisation sur la même facture.

#### 2. MEMBRES

Membre sans stage : a payé la cotisation sans interruption depuis son entrée au corps

Il a droit, lorsque son épouse décède avant lui, à une indemnité de 250€.

Lorsque le membre décède une indemnité de 500€ est payée aux héritiers désignés.

Les veuves restent membres sans payer la cotisation.

En 2018, 52.000 € ont été payés à titre d'indemnité de décès pour les 120 décédés.

Les membres ont droit à une intervention en cas d'adversité après introduction d'une demande auprès du conseil d'administration qui statue.

En 2020, 5 dossiers ont été honorés pour un montant de 3129.00€

Membre avec stage: n'a pas payé toutes les années sa cotisation.

Par année manquante, 100€ sont enlevés de l'indemnité prévue.

Ont droit à une intervention en cas d'adversité après introduction d'une demande auprès du conseil d'administration qui statue.

#### 3. COMMÉMORATIONS

Du fait des mesures prises pour le COVID 19 le FSSPol n'a pas organisé de commémorations comme de par le passé mais a pris part aux commémorations de VISE, VERVIERS, BRUXELLES (gare du Nord (Serge DAUGINET), SNAASKERKE, Colonne du Congrès, EDEMOLLEN, Monument de la Police, Monument Gd XL, VOTTEM, MONS, La Calamine, NIVELLES, IEPER, UPC BERTEM (Mark MUNTEN) en faisant procéder à des

dépôts de fleurs par des tiers.

#### **4. FLEURS**

Lors de l'enterrement d'un membre fidèle, une couronne de fleurs peut être déposée pour un montant de 62€. En 2020, 7 couronnes ont été déposées.

#### **5. MALADES**

Lorsqu'un membre est atteint d'une maladie grave ou hospitalisé pour une longue durée, un colis peut lui être remis par un délégué pour une somme de maximum 25€.

L'intervention est également prévue pour un non-membre en cas d'accident survenu pendant l'exécution du service.

En 2020 2 colis ont été remis.

#### **6. ASSURANCE**

Le FSSPol propose à ses membres une assurance incendie pour l'habitation dont ils sont locataires ou propriétaires. Celles-ci sont reprises dans une assurance groupe souscrite auprès du courtier d'assurances INDUVER, Justitiestraat 30 à 2018 ANTWERPEN.

Tout renseignement peut être obtenu auprès du secrétariat ou sur le website.

Il est également possible d'obtenir une assurance responsabilité civile (familiale) ou voiture . Celles-ci sont contractées en prenant contact directement avec le courtier.

Renseignements à obtenir auprès du secrétariat.

#### **7. PENSIONS**

Pour toutes les questions concernant les dossier pensions, contactez

Jean Pierre BERCKMANS au 02/642 66 38 ou fax 02/642 61 99

#### **8. WEBSITE**

FSSPol possède un website : [www.fsspol.be](http://www.fsspol.be)

Vous pouvez vous connecter comme suit:

Log in : votre matricule, les 9 chiffres se suivant 451234567

Code: les quatre premières lettres de votre nom en majuscules

#### **9. ACTIVITÉ SOCIALE**

En 2020, à cause de la pandémie COVID 19, le FSSPol n'a pas organisé de repas pour ses membres.

#### **10. DEMANDE**

Le secrétariat rencontre des problèmes pour tenir à jour les renseignements concernant les membres. Nous vous demandons de nous faire connaître vos changements d'adresse, de N° de téléphones etc....

Nous vous demandons de nous signaler également le décès des veuves ainsi que des membres dispensés de payer la cotisation.

Communiquez-nous aussi votre adresse email, svp.

Il est bien entendu tenu compte de la loi sur la protection de la vie privée.

## **11. SECRETARIAT**

Depuis le début de la pandémie COVID19, les membres du secrétariat travaillent à domicile.

Les e-mails et le téléphone sont transférés et dans la mesure du possible nous y répondons. Le mercredi une coordination se tient au bureau, dans le respect des règles de protection contre le COVID19. Nous y reprenons le courrier postal et effectuons les paiements.

Nous vous demandons de la compréhension pour d'éventuels retards.

BOURDOUX Gilis – Président

BROOS Johan - secrétaire